



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat  
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water  
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/UNGA

GENÈVE, le 19 avril 2013

Annexes: 2

Objet: Rapport de la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies


Suite à donner: Prendre note du rapport et des résolutions concernant l'OMM et les SMHN et adopter les mesures de suivi appropriées

Madame, Monsieur,

J'attire votre attention sur la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et sur les résolutions de celle-ci concernant l'OMM et les SMHN.

J'espère que vous trouverez ces informations utiles et je puis vous assurer que le Secrétariat de l'Organisation prendra les dispositions voulues pour leur mise en œuvre et leur suivi dans tous les programmes de l'OMM et pour toute autre contribution au sein du système des Nations Unies.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)  
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6697)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents ) (pour information)  
Présidents des commissions techniques )

# ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

---

SG/CER/UNGA, ANNEXE I

## Introduction:

Le présent rapport a trait à la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 18 septembre-17 décembre 2012). Il concerne les principaux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui, et notamment le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable, le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes. L'Assemblée a adopté 251 résolutions à leur propos, dont 13 intéressent directement les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et l'OMM. Vous trouverez à l'annexe II un bref résumé de ces dernières résolutions, dont le texte complet peut être consulté à l'adresse <http://www.un.org/depts/dhl/resguide/r67.shtml>.

Dans sa résolution A/RES/66/102, l'Assemblée générale a décidé que sa réunion de haut niveau sur l'état de droit devait avoir lieu à New York le 24 septembre 2012 et que cette réunion devait porter sur l'état de droit au niveau national et international.

La résolution A/RES/66/102 présente les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau. Aux termes de la résolution, il a été décidé que cette réunion donnerait lieu à un document final concis et que le président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, mettrait la dernière main aux modalités d'organisation de la réunion.

Le rapport A/66/749 du Secrétaire général de l'ONU sur la préparation de la réunion de haut niveau a été soumis à l'Assemblée générale en mars 2012, comme le demandait la résolution A/RES/66/102. Afin de galvaniser les efforts collectifs pour renforcer l'état de droit au niveau national et international, le Secrétaire général de l'ONU a proposé dans son rapport que l'Assemblée générale adopte un programme d'action en faveur de l'état de droit, convienne d'un processus permettant de définir des objectifs clairs pour l'état de droit et adopte d'autres mécanismes clefs pour améliorer le dialogue à ce propos. En outre, le Secrétaire général a invité les États Membres à profiter de l'occasion de la réunion de haut niveau pour s'engager individuellement en faveur de l'état de droit.

## Participation à la réunion de haut niveau du 24 septembre:

Le président de l'Assemblée générale a dressé une liste des organisations non gouvernementales ayant des fonctions consultatives auprès du Conseil économique et social ainsi qu'une liste des organisations de la société civile actives dans le domaine de l'état de droit qui se sont inscrites pour participer à la réunion de haut niveau. De plus, un nombre limité de représentants d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'état de droit ont été invités à prendre la parole.

## Déclarations faites lors de l'ouverture de la réunion de haut niveau:

- **Le Président de l'Assemblée générale, S.E. M. Vuk Jeremic**  
(<http://www.unrol.org/files/Statement%20by%20the%20President%20of%20the%2067th%20Session%20of%20the%20GA.pdf>)
- **Le Secrétaire général, S.E. M. Ban Ki-moon**  
(<http://www.unrol.org/files/Statement%20by%20the%20Secretary-General.pdf>)
- **Le Président de la Cour internationale de justice, S.E. le juge Peter Tomka**  
(<http://www.unrol.org/doc.aspx?d=3254/>)
- **Le Président du Conseil de sécurité, S.E. M. Guido Westerwelle**  
(<http://www.unrol.org/files/Statement%20by%20the%20President%20of%20the%20Security%20Council.pdf>)

- **Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay** ([http://www.unrol.org/files/Statement\\_UNHCHR.pdf](http://www.unrol.org/files/Statement_UNHCHR.pdf))
- **L'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Mme Helen Clark** (<http://www.unrol.org/files/Statement%20by%20UNDP.pdf>)
- **Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov** (<http://www.unrol.org/files/Speech%20by%20the%20President%20of%20the%20UNODC.pdf>)

La réunion de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, organisée le 24 septembre 2012 au Siège de l'ONU à New York, a été l'occasion pour l'ensemble des États Membres ainsi que pour des organisations non gouvernementales et la société civile, représentées au plus haut niveau, de s'entretenir d'un ordre du jour relatif au renforcement de l'état de droit et de fixer cet ordre du jour.

Plus de 100 chefs d'État et de gouvernement et ministres ont participé au débat général de l'Assemblée. La partie principale de la soixante-septième session de l'Assemblée, qui s'est poursuivie jusqu'en décembre, a réuni des délégués des 193 États Membres de l'ONU, qui se sont entretenus de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale; de l'économie; de questions sociales, humanitaires et culturelles; de la décolonisation; de l'administration et du budget de l'ONU et de questions juridiques.

**Réunions de haut niveau ayant eu lieu lors de la partie principale de la soixante-septième session de l'Assemblée générale à laquelle ont participé des chefs d'État et de gouvernement:**

Le 18 septembre: ouverture de la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale au Siège de l'ONU, à New York.

Le 24 septembre: réunion de haut niveau sur l'état de droit.

Le 24 septembre: réunion de haut niveau sur l'énergie durable pour tous.

Du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre: débat général.

Le 27 septembre: réunion de haut niveau sur le renforcement de la nutrition.

Le 28 septembre: réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire.

Le 1<sup>er</sup> octobre: réunion de haut niveau sur les quinze ans de la Convention sur les armes chimiques.

**«L'énergie durable pour tous»:**

L'Assemblée générale de l'ONU a déclaré à l'unanimité que la décennie 2014-2024 serait la décennie de l'énergie durable pour tous, ce qui montre l'importance des questions énergétiques en vue d'un développement durable et de l'élaboration du programme de développement de l'ONU pour l'après-2015.

En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé sa détermination à faire de l'énergie durable pour tous une réalité. Le texte de la résolution appelle les États Membres à stimuler les initiatives visant à faire de l'accès universel à des services énergétiques modernes et durables une priorité, notant que 1,3 milliard de personnes n'ont pas l'électricité et que 2,6 milliards d'habitants des pays en développement sont tributaires de la biomasse traditionnelle pour cuisiner et se chauffer. L'Assemblée s'est déclarée préoccupée du fait que même lorsque des services de distribution d'énergie sont disponibles, ils sont trop coûteux pour des millions de pauvres.

Selon la résolution, il faut améliorer l'accès à des services et à des ressources énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels aux fins d'un développement durable. Il importe pour cela d'améliorer l'efficacité énergétique, d'accroître la part des énergies renouvelables et de disposer d'énergies propres et à haut rendement énergétique.

Toujours selon la résolution, il importera d'accorder l'attention voulue aux questions énergétiques lors de l'élaboration du programme de développement de l'ONU pour l'après-2015. L'Assemblée a demandé aux gouvernements ainsi qu'aux organisations internationales et régionales compétentes et aux autres parties concernées de combiner, selon qu'il conviendra, des mesures consistant à recourir davantage aux énergies nouvelles et renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux technologies énergétiques de pointe, et notamment à des techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière durable les sources traditionnelles d'énergie, ce qui permettra de répondre aux besoins croissants en services énergétiques.

**Le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et la création du Groupe de travail ouvert:**

L'Assemblée générale de l'ONU a créé le Groupe de travail ouvert, chargé de faire progresser les dispositions en vue de l'application des recommandations de la conférence Rio+20 concernant l'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable. Le Groupe de travail ouvert, au sein duquel sont représentés 30 pays des diverses régions du globe, va rédiger un rapport, qu'il présentera à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. La participation au Groupe de travail ouvert sera facilitée par un processus de rotation novateur entre les régions.

Lors de la conférence Rio+20 – Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui a eu lieu à Rio de Janeiro en juin dernier –, les États Membres ont résolu qu'un ensemble d'objectifs concrets, concis et faciles à comprendre pourraient favoriser la mise en œuvre d'un développement durable. Ils ont appelé l'Assemblée à créer un groupe chargé de définir ces objectifs. Le document final de Rio+20, intitulé «L'avenir que nous voulons», appelle à l'intégration des objectifs en question dans le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015.

En acceptant de définir les objectifs de développement durable, les États Membres ont reconnu que les huit objectifs du Millénaire pour le développement ont été utiles dans la mesure où ils ont dirigé les efforts sur des aspects précis d'un vaste projet de développement. Ces objectifs ont largement contribué à faire baisser le taux de pauvreté et à accroître l'accès à l'éducation, aux soins médicaux, à l'eau et à l'assainissement, mais les progrès n'ont pas été uniformes et l'ONU redouble actuellement d'efforts pour aider certains pays à atteindre les objectifs définis d'ici l'année visée, 2015.

«Le rapport intitulé "L'avenir que nous voulons" et les débats à ce sujet relevant de l'ordre du jour de la conférence Rio+20 ont élargi la portée de l'action mondiale destinée aux populations et à la planète», affirme M. Wu Hong, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires économiques et sociales. «Les objectifs de développement durable, fondés sur le succès des objectifs du Millénaire pour le développement et qui s'appliquent à tous les pays, peuvent donner un sérieux coup de pouce aux activités visant à obtenir un développement durable et nous aider à résoudre des problèmes tels que l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois et la réalisation des aspirations économiques, sociales et écologiques de tous.»

**Mise en œuvre de l'après-Rio+20 et d'Action 21:**

En décembre 2012, l'Assemblée générale a adopté une résolution présentant une série d'étapes afin de mettre en œuvre d'autres aspects des conclusions de la conférence Rio+20, y compris des préparatifs en vue de créer une nouvelle instance politique de haut niveau, de démanteler la Commission du développement durable, de faire progresser les dispositions concernant le programme décennal de promotion de modes plus viables de consommation et de production et de mettre au point une stratégie de financement durable du développement, ainsi que des options pour un mécanisme de promotion de l'élaboration, du transfert et de la diffusion de technologies propres et écologiquement rationnelles. En produisant un texte sur la mise en œuvre d'Action 21, l'Assemblée a souligné la nécessité de mettre au point le programme de développement de l'ONU

pour l'après-2015. Également au titre du développement durable, deux textes annuels font état l'un de la nécessité d'une étude approfondie et continue de la promotion de sources nouvelles et renouvelables d'énergie, et l'autre de la nécessité de la diversité biologique. D'autres textes relatifs au développement durable portent sur la Journée internationale des forêts, sur l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013, sur l'harmonie avec la nature, sur la Convention sur la diversité biologique et sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les travaux de sa douzième session extraordinaire.

**Actions du PNUE en matière de gouvernance:**

L'Assemblée a adopté, sans procéder à un vote, le projet de résolution intitulé «Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée «Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable», qui invite les donateurs à accroître leurs contributions volontaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement, et notamment au Fonds pour l'environnement.

---

# ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

=====

SG/CER/UNGA, ANNEXE II

## RÉSOLUTIONS DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES QUI INTÉRESSENT DIRECTEMENT LES ACTIVITÉS DES SMHN ET LE MANDAT DE L'OMM EN TANT QU'INSTITUTIONS S'OCCUPANT DU TEMPS, DU CLIMAT ET DE L'EAU

*Le texte complet de ces résolutions peut être consulté à l'adresse  
<http://www.un.org/depts/dhl/resguide/r67.shtml>*

1	A/RES/67/228	<b>Développement agricole et sécurité alimentaire:</b> Cette résolution générale a des incidences sur le Programme de météorologie agricole de l'OMM et sur les projets pilotes du CMSC.
2	A/RES/67/223	<b>Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement:</b> Cette résolution générale a un rapport avec l'accélération et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et avec les objectifs de l'OMM en matière de constitution de partenariats.
3	A/RES/67/215	<b>Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables:</b> Cette résolution particulière a un rapport direct avec la Convention sur la biodiversité et avec les questions relatives aux changements climatiques qui touchent la biodiversité.
4	A/RES/67/212	<b>Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable:</b> Cette résolution particulière a un rapport direct avec la Convention sur la biodiversité et avec les questions relatives aux changements climatiques qui touchent la biodiversité.
5	A/RES/67/213	<b>Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et sur l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée «Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable»:</b> Cette résolution générale, qui fait suite à la conférence Rio+20, est importante en vue de l'étude des objectifs de développement durable liés au programme de développement de l'ONU pour l'après-2015.
6	A/RES/67/211	<b>Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique:</b> Cette importante résolution générale est liée directement à l'initiative ONU-OMM-CCD-FAO concernant les politiques nationales de lutte contre la désertification et la sécheresse.
7	A/RES/67/210	<b>Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures:</b> Cette résolution, liée aux questions relatives au changement climatique sur le plan mondial, intéresse les activités de l'OMM et du GIEC.

8	A/RES/67/209	<b>Stratégie internationale de prévention des catastrophes:</b> Cette résolution générale est liée à la priorité de l'OMM concernant la réduction des risques de catastrophes et à son application sur le plan international.
9	A/RES/67/208	<b>Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño:</b> Cette résolution particulière est liée au système d'anomalies thermiques du Pacifique, qui peut conduire à des phénomènes météorologiques extrêmes.
10	A/RES/67/207	<b>Suivi et application de la Stratégie de Maurice:</b> Cette résolution appelle à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
11	A/RES/67/204	<b>Mise en œuvre des activités au titre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013):</b> Cette résolution générale est liée directement aux activités de l'ONU-Eau et aux priorités de l'OMM en matière de climat et d'eau.
12	A/RES/67/203	<b>Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable:</b> Cette importante résolution générale, liée aux conclusions de la conférence Rio+20 et au programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, a un rapport avec les priorités de l'OMM en partenariat avec le système des Nations Unies et avec la définition de futurs objectifs en matière de développement durable.
13	A/RES/67/200	<b>Journée internationale des forêts</b>